

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
PROCES-VERBAL N° 117 DE LA REUNION DE COMITE DU 18 AVRIL 2007

Présents : Michel RABOZEE, Guy de BOSSCHERE, Alain TISLAIR, Daniel LORAND, Vincent de BOURNONVILLE

Excusé : Thomas JANSEN, Jacqueline SERON et David JEANSON.

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation du P.V. n° 116 de la réunion de comité du 28 MARS 2007.

Le P.V. est approuvé

2° Courrier reçu : du 26 mars 2007, **match du 13 mars 2007 entre Belgacom et RACBEL en div 3**

Suite au Courrier (plainte) de M. DE GEETER PASCAL et des remarques faites sur la feuille de match Du club de Belgacom concernant la rencontre susmentionnée du 13 mars 2007, le Comité a décidé de convoquer les différents intervenants. Se présentent donc : M DE GEETER Pascal, M ADAM Arthur.

M. Michel Rabozée remercie les représentants de BELGACOM pour leur présence.

A 20 H 30 le comité déplore l'absence non excusée de M Benoit BAERT

Après avoir entendu les joueurs de Belgacom dans leurs explications et après que le Comité en a débattu à huis clos, celui-ci décide de prendre les sanctions suivantes

M Benoît BAERT est suspendu

A) En tant que joueur pour tout le premier tour de la saison 2007-2008

B) En tant que responsable d'équipe pour toute la saison 2007 - 2008

3) Pourcentage des 40 % des matchs pour le 1^{er} joueur par équipe.

Pour la saison 2006 – 2007, aucune remarque n'est à formulée

4° Le comité invite M JEAN-FRANCOIS JAUMAIN à ce mettre en règle avec le trésorier de la section et de verser la somme de 57 € pour le 15 mai 2007 sous peine de sanction.

5° La prochaine réunion est fixée au mercredi 23 mai 2007 à 19h00,

Au café le « Kop », route de Gembloux à Saint-Servais.

Le 19 avril 2007

Pour le Comité,
GUY DE BOSSCHERE